

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA NIEVRE

RUE DU COLONEL RIMAILHO

58640 VARENNES VAUZELLES

TEL :

03.86.60.37.60

FAX : 03.86.60.37.50

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

NOVEMBRE 2005

COMMUN A TOUS LES LOTS

Etabli en application du code des marchés publics et relatif à :

LA FOURNITURE DE CARBURANT ET PRODUITS DERIVES (HUILES)

**La procédure utilisée est celle de l'appel d'offre ouvert
conformément au Code des Marchés Publics.**

Le présent C.C.T.P. comprend 13 feuillets numérotés de 1 à 13

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Les dispositions du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concernent la fourniture de carburants et de produits dérivés (huiles).

Le présent marché comprend 52 lots.

Il s'agit d'un marché d'un an à partir de la date de notification du marché, reconductible deux fois.

LOT N° 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC POUR LE CSP NEVERS

LOTS N° 2 A 49 : FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE AUX 48 CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

LOT N° 50 : FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE POUR LES VEHICULES DE LA DIRECTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA NIEVRE POUR TOUS DEPLACEMENTS EN France METROPOLITAINE, DEPARTEMENT DE LA NIEVRE INCLUS.

LOT N° 51 : FOURNITURE DE PRODUITS DERIVES : HUILES ET AUTRES.

Ce lot prévoit le remplissage de tous types de récipients (bidons, jerricans...)

LOT N° 52 : FOURNITURE DE CARBURANT POUR TRONCONNEUSES.

ARTICLE 2 : DEFINITION DES LOTS

LOT N° 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC POUR LE CSP NEVERS

Le type de carburant est le gazole et le super sans plomb 98.

La quantité annuelle sur 12 mois est la suivante :

CARBURANT	QUANTITE MINIMALE	QUANTITE MAXIMALE
GAZOLE	4 000 LITRES	16 000 LITRES
SUPER SANS PLOMB	1 000 LITRES	4 000 LITRES

Les carburants sont à livrer à l'adresse indiquée ci-dessous :

CSP NEVERS – RUE DU SERGENT BOBILLOT – 58000 NEVERS.

La livraison des carburants en cuve sur le centre de secours principal de NEVERS devra s'effectuer dans un délai de 48 heures maximum suivant l'envoi du bon de commande au titulaire du marché, par le service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre, pour une commande passée entre le lundi 08 H 00 et le samedi 12 H 00.

Les conditions d'émission du bon de commande et de livraison sont définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

LOTS N° 2 A 49 : FOURNITURE DE TOUS TYPES CONFONDUS DE CARBURANTS A LA POMPE AUX CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

♦ Généralités

Les centres d'Incendie et de Secours doivent, après chaque opération, remettre en état les engins d'incendie et de secours qui leur sont affectés.

Le plein en carburant fait partie de cette remise en état. Les carburants concernés sont le super sans plomb 98 et le gazole.

Afin de maintenir les véhicules opérationnels, cette opération doit avoir lieu à proximité du centre de secours.

La faible distance avec le centre de secours sera un critère de sélection des offres. A ce titre, la distance maximum permise sera de 12 kms entre le centre de secours et le soumissionnaire du lot correspondant.

De même, l'amplitude d'ouverture de la station sera un critère de sélection des offres. L'ouverture des stations 24 heures sur 24 est la situation qui sera la mieux notée par le SDIS 58. Sinon, le soumissionnaire indiquera son amplitude d'ouverture.

Le fournisseur devra indiquer aux centres de secours concernés les périodes de fermeture annuelle. Cette information sera donnée un mois à l'avance.

♦ **Délivrance du carburant**

La délivrance du carburant s'effectuera prioritairement par carte accréditive dans l'intérêt de la collectivité, selon le principe de fonctionnement suivant.

Les véhicules des centres de secours du S.D.I.S. de la Nièvre pourront se servir dans les stations services définies au présent marché, au fur et à mesure de leurs besoins, et ce à l'aide d'une carte accréditive, permettant le retrait de tous types de carburant.

Cette carte sera délivrée gratuitement par le titulaire du marché, à compter de la date de notification du présent marché, pour chaque véhicule. Le nombre de cartes nécessaires est indiqué dans le tableau ci-après, par centre de secours. Chaque carte accréditive devra permettre :

- l'identification du numéro d'immatriculation du véhicule
- la saisie du kilométrage du véhicule lors du retrait du carburant
- la saisie d'un code utilisateur pour chaque centre

Le titulaire du marché procèdera à la transmission au SDIS 58 par messagerie internet d'un état détaillé des consommations mensuelles, lisible sous logiciel type EXCEL. A cet égard, le titulaire du marché prendra contact avec le service informatique du SDIS 58, pour obtenir les informations nécessaires à la compatibilité des éléments et supports informatiques qu'il adressera mensuellement au SDIS 58.

De plus, le titulaire du marché mettra à disposition, à la date de notification, une prestation téléphonique (ou autre : Minitel, Internet) permettant la gestion des cartes carburant : demande de carte, suppression, duplicata, opposition, changement du code utilisateur, etc...

A défaut de carte, le candidat pourra proposer une offre permettant la délivrance de carburant par carnet d'enlèvement à souches.

Dans ce cas, les modalités de délivrance sont les suivantes.

A chaque enlèvement, il sera procédé de la façon suivante :

- le feuillet blanc sera renvoyé au SDIS 58 avec la facture mensuelle,
- le feuillet bleu sera conservé par le distributeur dans le carnet à souche.

Les carnets à souches seront fournis par le SDIS 58 aux fournisseurs de carburant. Les bons de carburant porteront les mentions suivantes :

- l'immatriculation du véhicule ;
- la signature du personnel ayant effectué le plein du véhicule ;
- le nombre de litres retirés ;
- la nature du carburant consommé ;
- la date d'enlèvement ;
- le prix.

Chaque mois, le distributeur adressera au SDIS 58 une facture, par centre de secours, en joignant les bons d'enlèvement blancs.

Le titulaire devra assurer le suivi des consommations et de la facturation sur tout support à sa convenance (papier ou autre). Voir CCAP

DESIGNATION DES LOTS N° 2 A 49 : FOURNITURE A LA POMPE

Le titulaire du marché s'engage sur les quantités minimales et maximales désignées ci-dessous. Les quantités minimum et maximum globalisent tous les types de carburant.

A titre indicatif et estimatif, les quantités à distribuer par type de carburant et par centre sont indiquées au présent CCTP. Ces données sont purement indicatives et n'engagent en rien la personne publique.

N° Lots	Centres d'incendie et de secours	Quantités minimales en litres (annuelles) ou 12 mois	Quantités maximales en litres (annuelles) ou 12 mois	Estimation de consommation par type de carburant en litres (à titre indicatif, sur la base des quantités minimales)	Nombres de cartes par centre (susceptible de varier en cours de marché)
02	ALLIGNY COSNE Centre de Secours 58200 ALLIGNY COSNE	600	2 400	GAZOLE : 300 SUPER SANS PLOMB : 300	3
03	ARQUIAN Centre de Secours 58310 ARQUIAN	800	3 200	GAZOLE : 800 SUPER SANS PLOMB : 0	3
04	BILLY/OISY	400	1 600	GAZOLE : 400	3

	Centre de Première Intervention 58500 BILLY/OISY			SUPER SANS PLOMB :0	
05	BOUHY Centre de Première Intervention 58310 BOUHY	300	1 200	GAZOLE : 300 SUPER SANS PLOMB : 0	2
06	BRASSY Centre de Secours 58140 BRASSY	1 300	5 200	GAZOLE : 800 SUPER SANS PLOMB : 500	5
07	BRINON/BEUVRON Centre de Secours 58420 BRINON/BEUVRON	1 300	5 200	GAZOLE : 500 SUPER SANS PLOMB : 800	4
08	CERCY LA TOUR Centre de Secours 58340 CERCY LA TOUR	2 000	8 000	GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 500	7
09	CHAMPLEMY Centre de Secours	1 400	5 600	GAZOLE : 700	4

	58210 CHAMPLEMY			SUPER SANS PLOMB : 700	
10	CHANTENAY ST IMBERT Centre de Secours 58240 CHANTENAY ST IMBERT	1 500	6 000	GAZOLE : 400 SUPER SANS PLOMB : 1 100	5
11	CHATEAU-CHINON Centre de Secours Renforcé 58120 CHATEAU- CHINON	5 000	20 000	GAZOLE : 4 000 SUPER SANS PLOMB : 1 000	10
12	CHATILLON EN BAZOIS Centre de Secours 58110 CHATILLON EN BAZOIS	3 000	12 000	GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 1 500	6
13	CHIDDES Centre de Première Intervention 58170 CHIDDES	100	400	GAZOLE : 0 SUPER SANS PLOMB :100	2
14	CIEZ Centre de Première	400	1 600	GAZOLE : 300	4

	Intervention 58220 CIEZ			SUPER SANS PLOMB : 100	
15	CLAMECY Centre de Secours Renforcé 58500 CLAMECY	4 500	18 000	GAZOLE : 3 500 SUPER SANS PLOMB : 1 000	13
16	CORBIGNY Centre de Secours 58800 CORBIGNY	2 000	8 000	GAZOLE : 500 SUPER SANS PLOMB : 1 500	6
17	CORVOL L'ORGEUILLEUX Centre de Première intervention 58460 CORVOL L'ORGEUILLEUX	100	400	GAZOLE : 100 SUPER SANS PLOMB : 0	2
18	COSNE COURS SUR LOIRE Centre de Secours Renforcé BP 131 58200	9 000	36 000	GAZOLE : 7 000 SUPER SANS PLOMB :	14

	COSNE/LOIRE			2 000	
19	CRUX LA VILLE Centre de Secours 58330 CRUX LA VILLE	1 200	4 800	GAZOLE : 600 SUPER SANS PLOMB : 600	6
20	DAMPIERRE SOUS BOUHY Centre de Première Intervention 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY	200	800	GAZOLE : 200 SUPER SANS PLOMB : 0	1
21	DECIZE Centre de Secours Renforcé 58300 DECIZE	7 000	28 000	GAZOLE : 4 000 SUPER SANS PLOMB : 3 000	12
22	DONZY Centre de Secours 58220 DONZY	1 200	4 800	GAZOLE : 400 SUPER SANS PLOMB : 800	5
23	ENTRAINS/NOHAIN	800	3 200	GAZOLE : 300	5

	Centre de Secours 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN			SUPER SANS PLOMB : 500	
24	FOURS Centre de Secours 58250 FOURS	1 500	6 000	GAZOLE : 1 000 SUPER SANS PLOMB : 500	5
25	LA CHARITE SUR LOIRE Centre de Secours Renforcé 7 Rue Antoine AMIOT BP 125 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	5 000	20 000	GAZOLE : 3 000 SUPER SANS PLOMB : 2 000	11
26	LA MACHINE Centre de Secours 58260 LA MACHINE	1 600	6 400	GAZOLE : 400 SUPER SANS PLOMB : 1 200	5
27	LAROCHEMILLAY Centre de Secours	1 500	6 000	GAZOLE : 300	5

	58370 LAROCHEMILLAY			SUPER SANS PLOMB : 1 200	
28	LORMES Centre de Secours 58140 LORMES	2 000	8 000	GAZOLE : 1 000 SUPER SANS PLOMB : 1 000	6
29	LUCENAY LES AIX Centre de Secours 58380 LUCENAY LES AIX	1 500	6 000	GAZOLE : 700 SUPER SANS PLOMB : 800	5
30	LUZY Centre de Secours 58170 LUZY	2 000	8 000	GAZOLE : 600 SUPER SANS PLOMB : 1 400	5
31	MONTREUILLON Centre de Secours 58800 MONTREUILLON	2 000	8 000	GAZOLE : 800 SUPER SANS PLOMB : 1 200	6
32	MOULINS	1 500	6 000		7

	ENGILBERT Centre de Secours 58290 MOULINS ENGILBERT			GAZOLE : 500 SUPER SANS PLOMB : 1 000	
33	MOUX EN MORVAN Centre de Secours 58230 MOUX EN MORVAN	1 200	4 800	GAZOLE : 600 SUPER SANS PLOMB : 600	6
34	OISY Centre de Première Intervention 58500 OISY	100	400	GAZOLE : 0 SUPER SANS PLOMB : 100	2
35	OUROUX EN MORVAN Centre de Secours 58230 OUROUX EN MORVAN	1 500	6 000	GAZOLE : 1 000 SUPER SANS PLOMB : 500	6
36	POUILLY SUR LOIRE Centre de Secours 58150 POUILLY SUR LOIRE	1 700	6 800	GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 200	6
37		1 700	6 800		6

	PREMERY Centre de Secours 58700 PREMERY			GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 200	
38	SEMELAY Centre de Première Intervention 58360 SEMELAY	100	400	GAZOLE : 100 SUPER SANS PLOMB : 0	1
39	SAINT AMAND EN PUISAYE Centre de Secours 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE	1 000	4 000	GAZOLE : 800 SUPER SANS PLOMB : 200	7
40	SAINT ANDRE EN MORVAN Centre de Première Intervention 58140 SAINT ANDRE EN MORVAN	100	400	GAZOLE : 100 SUPER SANS PLOMB : 0	1
41	SAINT BENIN D'AZY Centre de Secours 58270 SAINT BENIN D'AZY	3 000	12 000	GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 1 500	6

42	SAINT HONORE LES BAINS Centre de Secours 58360 SAINT HONORE LES BAINS	800	3 200	GAZOLE : 500 SUPER SANS PLOMB : 300	5
43	SAINT PIERRE LE MOUTIER Centre de Secours 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER	2 500	10 000	GAZOLE : 1 500 SUPER SANS PLOMB : 1 000	8
44	SAINT REVERIEN Centre de Première Intervention 58420 ST REVERIEN	100	400	GAZOLE : 50 SUPER SANS PLOMB : 50	2
45	SAINT SAULGE Centre de Secours 58330 SAINT SAULGE	1 600	6 400	GAZOLE : 400 SUPER SANS PLOMB : 1 200	5
46	SUILLY LA TOUR Centre de Première Intervention 58150 SUILLY LA TOUR	150	600	GAZOLE : 100 SUPER SANS PLOMB : 50	2

47	SURGY Centre de Première Intervention 58500 SURGY	100	400	GAZOLE : 50 SUPER SANS PLOMB : 50	1
48	TANNAY Centre de Secours 58190 TANNAY	1 600	6 400	GAZOLE : 600 SUPER SANS PLOMB : 1 000	5
49	VARZY Centre de Secours 58210 VARZY	2 000	8 000	GAZOLE : 800 SUPER SANS PLOMB : 1 200	6

Le nombre de cartes évoluera en cours de marché, en fonction de l'évolution du parc des engins roulants du SDIS de la Nièvre.

LOT N° 50 : FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE POUR LES VEHICULES DE LA DIRECTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA NIEVRE POUR TOUS DEPLACEMENTS EN France METROPOLITAINE, DEPARTEMENT DE LA NIEVRE INCLUS.

Les agents affectés aux différents services du SDIS 58 doivent, après chaque opération ou déplacement, remettre en état les véhicules qui leur sont affectés, **afin de ne pas être pris au dépourvu pour une mission**. Le plein en carburant fait partie de cette remise en état. Les carburants concernés sont le super sans plomb 98 et le gazole.

En outre, certains véhicules de l'Etat Major sont appelés à effectuer des déplacements en métropole. Pour ce faire, il faut que la délivrance du carburant soit possible sur tout le territoire français.

Pour la flotte de la Direction Départementale, outre le prix, les éléments d'appréciation sont les suivants :

- **la proximité des stations dans l'agglomération neversoise vis-à-vis de la Direction Départementale ;**
- **l'amplitude d'ouverture des stations. L'ouverture des stations 24 heures sur 24 est la situation qui sera la mieux appréciée par le SDIS 58. Sinon, le soumissionnaire indiquera les amplitudes d'ouvertures ;**
- **la localisation et le nombre des stations implantées sur le département (toutes enseignes distribuées par le soumissionnaire) où il sera possible de s'approvisionner ;**
- **la localisation et le nombre de stations implantées en métropole.**

Le fournisseur devra indiquer les périodes de fermeture annuelle. Cette information sera donnée un mois à l'avance.

La délivrance du carburant s'effectuera par carte accréditive selon le principe de fonctionnement suivant. Les véhicules de l'état major du département de la Nièvre pourront se servir, au fur et à mesure de leurs besoins, et pour le retrait de tous types de carburant.

Les cartes seront délivrées gratuitement par le titulaire du marché, à compter de la date de notification du présent marché. Chaque carte accréditive devra permettre :

- l'identification d'immatriculation du véhicule
- la saisie du kilométrage du véhicule lors du retrait de carburant
- la saisie d'un code utilisateur, commun à tous les véhicules du lot.

Le titulaire du marché procèdera à la transmission au SDIS 58 par messagerie internet d'un état détaillé des consommations mensuelles, lisible sous logiciel type EXCEL. A cet égard, le titulaire du marché prendra contact avec le service informatique du SDIS 58, pour obtenir les informations nécessaires à la compatibilité des éléments et supports informatiques qu'il adressera mensuellement au SDIS 58.

De plus, le titulaire du marché mettra à disposition, à la date de notification, une prestation téléphonique (ou autre : Minitel, Internet) permettant la gestion des cartes carburant : demande de carte, suppression, duplicata, opposition, changement du code utilisateur, etc...

Pour le département de la Nièvre, le soumissionnaire fournira à l'appui d'une carte de localisation, une note détaillée, listant les adresses et les enseignes des stations où l'approvisionnement sera réalisable, ainsi que les amplitudes d'ouverture des stations.

Pour le territoire national, le titulaire du marché fournira au SDIS 58 autant de cartes de FRANCE que de cartes accréditives, à conserver dans les véhicules, et informant les utilisateurs de l'implantation de toutes les stations services pouvant alimenter les véhicules, en fonction des déplacements à effectuer.

QUANTITES MINIMALES

QUANTITES MAXIMALES

SUR 12 MOIS OU

SUR 12 MOIS OU

ANNUELLES ET EN LITRES ANNUELLES ET EN LITRES

LOT N° 50	SDIS 58	35 000	140 000
-----------	----------------	--------	---------

Adresse de la direction départementale du service d'incendie et de secours :

SDIS de la Nièvre

Rue du Colonel Raimailho

58640 VARENNES VAUZELLES

A titre indicatif et estimatif, les véhicules concernés sont actuellement au nombre de 31. Le nombre des cartes est susceptible de varier en cours de marché.

LOT N° 51 : FOURNITURE DE PRODUITS DERIVES : HUILES ET AUTRES

Ces produits dérivés seront livrés en vrac et en fûts ou bidons, à l'adresse indiquée ci-dessous :

ATELIER DEPARTEMENTAL

74 RUE DU GENERAL BINOT

58200 COSNE COURS SUR LOIRE

La quantité annuelle sera la suivante :

<u>TYPE D'HUILE</u> <u>MAXIMALE</u>	<u>QUANTITE MINIMALE</u>	<u>QUANTITE</u>
HUILE MOTEUR ESSENCE/DIESEL		
15W40 NORME ACEA E2 96 API CF4 LITRES	100 LITRES	400

Nota : pour ce type d'huile, **le titulaire du marché aura la charge de fournir une cuve** pouvant stocker la quantité d'huile commandée, avec un système de distribution équipé d'un volucompteur (cuve de 500 litres minimum)

En ce qui concerne les produits dérivés suivants, ils seront livrés en fûts ou bidons.

<u>TYPE D'HUILE</u> <u>MAXIMALE</u>	<u>QUANTITE MINIMALE</u>	<u>QUANTITE</u>
HUILE MOTEUR DIESEL		
TRANSTURBO 6X SEMI SYNTHETIQUE		
10W40	220 LITRES	880 LITRES
HUILE MOTEUR ESSENCE/DIESEL		

SEMI-SYNTHETIQUE

10W40 – Norme ACEA A398 B398 API SJCF	220 LITRES	880 LITRES
---------------------------------------	------------	------------

HUILE BOITE DE VITESSE ET PONT

75-80 API GL5 – MILL 2105D	30 LITRES	120 LITRES
----------------------------	-----------	------------

HUILE BOITE DE VITESSE LAND ROVER

ATF TYPE G 33	10 LITRES	40 LITRES
---------------	-----------	-----------

HUILE 2 TEMPS MARINE

5 LITRES	20 LITRES
----------	-----------

HUILE 2 TEMPS SEMI-SYNTHETIQUE

GRAISSAGE SEPARÉ – API TC TSC 3	5 LITRES	20 LITRES
---------------------------------	----------	-----------

LIQUIDE DE FREIN – DOT 4 SAEJ 1703

10 LITRES	40 LITRES
-----------	-----------

GRAISSE MULTI FONCTIONNELLE

EN CARTOUCHE DE 400 GRAMMES

A BASE DE LITHIUM	24	96
-------------------	----	----

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

TRANSFLUID 7

PRET A L'EMPLOI ANTI CORROSION – 25 °	300 LITRES	1 200 LITRES
---------------------------------------	------------	--------------

LAVE GLACE

300 LITRES	1 200 LITRES
------------	--------------

SUBSTITUT DE PLOMB

20 LITRES	80 LITRES
-----------	-----------

LOT N° 52 : FOURNITURE DE CARBURANT POUR TRONCONNEUSES

Le SDIS 58 dispose d'un parc de 90 tronçonneuses réparties dans les 49 centres de secours du département. Ces tronçonneuses nécessitent l'utilisation de carburant type MOTOMIX – Styl ou équivalent.

Ce produit sera mis à disposition des agents du Magasin Départemental du SDIS 58, qui procèderont à l'établissement des bons de commande, en fonction des besoins émanant des centres de secours. Ce produit sera stocké par le titulaire du marché. Les agents du magasin départemental fourniront les jerricans à remplir.

La quantité annuelle sera la suivante.

<u>TYPE DE CARBURANT</u>	<u>QUANTITE MINIMALE</u>	<u>QUANTITE MAXIMALE</u>
CARBURANT POUR TRONCONNEUSES LITRES	100 LITRES	400

ARTICLE 3 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Les carburants et huiles livrés ou fournis devront répondre aux spécifications techniques imposées par la réglementation en vigueur (Normes françaises et européennes) et devront répondre aux spécificités techniques en vigueur tout au long du marché.

Les titulaires du marché devront le préciser dans leurs offres.

ARTICLE 4 – FOURNITURES NON CONFORMES EN QUALITE

Si, pour une raison quelconque le titulaire fournit une qualité de carburant ne satisfaisant pas aux caractéristiques précisées ci-dessus, il sera appelé immédiatement par le chef du centre concerné pour constater contradictoirement la livraison défectueuse et devra dans les 24 heures, dépoter les quantités approvisionnées et les remplacer par la fourniture de la qualité imposée.

Le titulaire reste entièrement responsable des dommages qui pourraient être occasionnés aux appareils et installations du fait de la défectuosité de ses fournitures.

Il devra mettre en oeuvre sous sa seule responsabilité toutes les prescriptions et précautions de sécurité s'appliquant à son industrie.

ARTICLE 5 – ANNEXE AU PRESENT CCTP

Les entreprises désirant soumissionner pour les lots 2 à 50 devront impérativement remplir le tableau joint « Liste des stations ».

**LU ET APPROUVE PAR LA SOCIETE
PRESIDENT DU**

SOUSSIONNAIRE,

APPROUVE PAR MR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE

NIEVRE,

D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA

M _____

REPRESENTANT MANDATE ET SOUSSIGNE,

A _____ LE _____